



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VENNECY**

Jeudi 13 septembre 2007

Le treize septembre deux mille sept, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VENNECY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LEFEBVRE, Maire.

Date de convocation : 31 août 2007

Présents : M. LEFEBVRE, M. CATTANEO, Mme VRAIN, Mme COGNIUO, M. DESLANDES, M. COLLIOT, M. VAUCHEREZ, M. CAMUS, Mme LOISEAU, M. MORISSET

Absente excusée : Mme LAMINE, pouvoir donné à M. LEFEBVRE

Absente : Mme GREGOIRE

Secrétaire de séance : Mme VRAIN

**REFORME DU PERMIS DE CONSTRUIRE
ET DES AUTORISATIONS D'URBANISME
Les démolitions**

En application de l'ordonnance n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et de son décret d'application n° 2007-18 du 5 janvier 2007,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'instaurer à compter du 1^{er} octobre 2007 sur tout le territoire communal l'obligation d'un permis de démolir avant tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Vennechy, le 4 octobre 2007

Le Maire,
Serge LEFEBVRE.

